



COURSE
EN LIGNE

CENTRALE D'ACHAT

SURANYI : BRACA, NELO, KAPE



FOURNISSEUR OFFICIEL CENTRALE D'ACHAT FFCK

COMMENT COMMANDER ?

La FFCK a sélectionné pour ses structures le meilleur matériel au meilleur prix !

COMMANDEZ EN 5 ÉTAPES

1

RENSEIGNER LE BON DE COMMANDE DE CE CATALOGUE
SEULE UNE PERSONNE MANDATÉE PAR LA STRUCTURE PEUT COMMANDER

2

ENVOYER LE BON DE COMMANDE À centraledachat@ffck.org OU À
FFCK - CENTRALE D'ACHAT 87 QUAI DE LA MARNE 94340 JOINVILLE LE PONT

3

VÉRIFIER L'ACCUSÉ DE COMMANDE QUI VOUS SERA ENVOYÉ, **CONTACTEZ IMMÉDIATEMENT LA FFCK EN CAS DE PROBLÈME**

4

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE D'UN ACOMPTE DE 50% LE 1^{ER} DU MOIS SUIVANT LA COMMANDE, LE SOLDE A LA LIVRAISON
ENVOI DE LA FACTURE ACQUITTÉE PAR LA FFCK

5

VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DU MATÉRIEL LORS DE LA LIVRAISON
CONTACTEZ IMMÉDIATEMENT LA FFCK EN CAS DE PROBLÈME



FOURNISSEUR OFFICIEL CENTRALE D'ACHAT FFCK

DES QUESTIONS SUR LA CENTRALE D'ACHAT ?

Consultez la FAQ sur <http://www.ffck.org/federation/centrale-achat> ou contactez la Centrale d'Achat au 01 45 11 16 99.



SOMMAIRE

- [PAGES BRACA](#)
- [BATEAUX NELO](#)
- [BATEAUX KAPE](#)
- [BON DE COMMANDE](#)
- [CONDITIONS GENERALES DE VENTE](#)
- [CONTACT](#)



FOURNISSEUR OFFICIEL CENTRALE D'ACHAT FFCK



PAGNIES BRACA



FOURNISSEUR OFFICIEL CENTRALE D'ACHAT FFCK



PAGAIE BRACA KI «CHILDREN»



photo non contractuelle

209€
TTC

au lieu de 260€

MANCHE REGLABLE

Ref. **E901R**

159 €
TTC

au lieu de 190€

MANCHE NON REGLABLE

Ref. **E901**



FOURNISSEUR OFFICIEL CENTRALE D'ACHAT FFCK



PAGAIE BRACA CI «CHILDREN»



181.20€
TTC

au lieu de 220€

MANCHE REGLABLE

Ref.	Coloris
E902R	<input type="radio"/>

159€
TTC

au lieu de 190€

MANCHE NON REGLABLE

Ref.	Coloris
E902	<input type="radio"/>

BATEAUX NELO

**LES PRIX INDIQUÉS INCLUS LA LIVRAISON À VAIRES SUR
MARNE OU SUR UNE COMPETITION NATIONALE**



FOURNISSEUR OFFICIEL CENTRALE D'ACHAT FFCK



NELO «SUP RACE 14' LIGHT CORP»

2376€_{TTC}
au lieu de 3600€



Coloris	T48 Ref.	T51 Ref.	T55 Ref.	T60 Ref.
○ BLANC (RAL 9016)	E101T48BL	E101T51BL	E101T55BL	E101T60BL
● JAUNE (RAL 1016)	E101T48J	E101T51J	E101T55J	E101T60J
● ORANGE (RAL 2004)	E101T48O	E101T51O	E101T55O	E101T60O
● ROUGE (RAL 3020)	E101T48R	E101T51R	E101T55R	E101T60R
● VIOLET (RAL 4006)	E101T48VI	E101T51VI	E101T55VI	E101T60VI
● BLEU ITALY (RAL 5005)	E101T48BI	E101T51BI	E101T55BI	E101T60BI
● BLEU (RAL 5015)	E101T48B	E101T51B	E101T55B	E101T60B
● VERT POMME (RAL 6018)	E101T48VP	E101T51VP	E101T55VP	E101T60VP
● VERT (RAL 6029)	E101T48V	E101T51V	E101T55V	E101T60V
● GRIS (RAL 7030)	E101T48G	E101T51G	E101T55G	E101T60G



FOURNISSEUR OFFICIEL CENTRALE D'ACHAT FFCK



NELO «VIPER A1»

KAYAK MONOPLACE

1176€^{TTC}
au lieu de 1495€



photo non colorisée

Coloris	T48 Ref.	T51 Ref.	T55 Ref.	T60 Ref.
○ BLANC (RAL 9016)	E101T48BL	E101T51BL	E101T55BL	E101T60BL
● JAUNE (RAL 1016)	E101T48J	E101T51J	E101T55J	E101T60J
● ORANGE (RAL 2004)	E101T48O	E101T51O	E101T55O	E101T60O
● ROUGE (RAL 3020)	E101T48R	E101T51R	E101T55R	E101T60R
● VIOLET (RAL 4006)	E101T48VI	E101T51VI	E101T55VI	E101T60VI
● BLEU ITALY (RAL 5005)	E101T48BI	E101T51BI	E101T55BI	E101T60BI
● BLEU (RAL 5015)	E101T48B	E101T51B	E101T55B	E101T60B
● VERT POMME (RAL 6018)	E101T48VP	E101T51VP	E101T55VP	E101T60VP
● VERT (RAL 6029)	E101T48V	E101T51V	E101T55V	E101T60V
● GRIS (RAL 7030)	E101T48G	E101T51G	E101T55G	E101T60G



FOURNISSEUR OFFICIEL CENTRALE D'ACHAT FFCK



NELO «VINTAGE QUATTRO A1»

KAYAK/CANOË MONOPLACE

1035€^{TTC}
au lieu de 1350€



photo non contractuelle

photo non contractuelle

Coloris	M Ref.	K1	L Ref.	C1	TU Ref.
○ BLANC (RAL 9016)	E102MBL		E102LBL		E103BL
● JAUNE (RAL 1016)	E102MJ		E102LJ		E103J
● ORANGE (RAL 2004)	E102MO		E102LO		E103O
● ROUGE (RAL 3020)	E102MR		E102LR		E103R
● VIOLET (RAL 4006)	E102MVI		E102LVI		E103VI
● BLEU ITALY (RAL 5005)	E102MBI		E102LBI		E103BI
● BLEU (RAL 5015)	E102MB		E102LB		E103B
● VERT POMME (RAL 6018)	E102MVP		E102LVP		E103VP
● VERT (RAL 6029)	E102MV		E102LV		E103V
● GRIS (RAL 7030)	E102MG		E102LG		E103G



FOURNISSEUR OFFICIEL CENTRALE D'ACHAT FFCK



NELO «WARRIOR»

CANOË 4 PLACES

6999 TTC
au lieu de 7600€



photo non contractuelle

Coloris	TU Ref.
○ BLANC (RAL 9016)	E105BL
● JAUNE (RAL 1016)	E105J
● ORANGE (RAL 2004)	E105O
● ROUGE (RAL 3020)	E105R
● VIOLET (RAL 4006)	E105VI
● BLEU ITALY (RAL 5005)	E105BI
● BLEU (RAL 5015)	E105B
● VERT POMME (RAL 6018)	E105VP
● VERT (RAL 6029)	E105V
● GRIS (RAL 7030)	E105G



FOURNISSEUR OFFICIEL CENTRALE D'ACHAT FFCK



NELO «QUATTRO & QUATTRO CLASSIC»

KAYAK MONOPLACE



1035€^{TTC}
au lieu de 1350€

photo non contractuelle

Coloris	M Ref.	ML Ref.	L Ref.	XL Ref.
○ BLANC (RAL 9016)	E106MBL	E106MLBL	E106LBL	E106XLBL
● JAUNE (RAL 1016)	E106MJ	E106MLJ	E106LJ	E106XLJ
● ORANGE (RAL 2004)	E106MO	E106MLO	E106LO	E106XLO
● ROUGE (RAL 3020)	E106MR	E106MLR	E106LR	E106XLR
● VIOLET (RAL 4006)	E106MVI	E106MLVI	E106LVI	E106XLVI
● BLEU ITALY (RAL 5005)	E106MBI	E106MLBI	E106LBI	E106XLBI
● BLEU (RAL 5015)	E106MB	E106MLB	E106LB	E106XLB
● VERT POMME (RAL 6018)	E106MVP	E106MLVP	E106LVP	E106XLVP
● VERT (RAL 6029)	E106MV	E106MLV	E106LV	E106XLV
● GRIS (RAL 7030)	E106MG	E106MLG	E106LG	E106XLG



FOURNISSEUR OFFICIEL CENTRALE D'ACHAT FFCK



ΒΑΤΕΛΟΥΧ ΚΑΡΕ



FOURNISSEUR OFFICIEL CENTRALE D'ACHAT FFCK



KAPE «MINI»

KAYAK/CANOË MONOPLACE- KAYAK/CANOË BIPLACE- KAYAK 4 PLACES

à partir de
785€_{TTC}



photo non contractuelle

Coloris	785€ TTC	785€ TTC	999€ TTC	999€ TTC	3 499€ TTC
	K1 POLYESTER	C1 POLYESTER	KAYAK BIPLACE POLYESTER	CANOË BIPLACE POLYESTER	K4 CARBONE-KEVLAR
	TU Ref.	TU Ref.	TU Ref.	TU Ref.	TU Ref.
○ BLANC (RAL 9016)	E201BL	E202BL	E203BL	E204BL	E205BL
● JAUNE (RAL 1016)	E201J	E202J	E203J	E204J	E205J
● ORANGE (RAL 2004)	E201O	E202O	E203O	E204O	E205O
● ROUGE (RAL 3020)	E201R	E202R	E203R	E204R	E205R
● VIOLET (RAL 4006)	E201VI	E202VI	E203VI	E204VI	E205VI
● BLEU ITALY (RAL 5005)	E201BI	E202BI	E203BI	E204BI	E205BI
● BLEU (RAL 5015)	E201B	E202B	E203B	E204B	E205B
● VERT POMME (RAL 6018)	E201VP	E202VP	E203VP	E204VP	E205VP
● VERT (RAL 6029)	E201V	E202V	E203V	E204V	E205V
● GRIS (RAL 7030)	E201G	E202G	E203G	E204G	E205G



FOURNISSEUR OFFICIEL CENTRALE D'ACHAT FFCK





BON DE COMMANDE SURANYI

marques :NELO-BRACA-KAPE



à remplir obligatoirement

ADRESSE DE FACTURATION

N° structure FFCK :
Raison sociale :
Interlocuteur :
Adresse de facturation :

Ville : Code Postal :
Téléphone :
Mail :

à remplir obligatoirement

ADRESSE DE LIVRAISON

(à indiquer si elle diffère de l'adresse de facturation)

N° structure FFCK :
Raison sociale :
Interlocuteur :
Adresse de livraison :

Ville : Code Postal :
Téléphone :
Mail :

ETAPE 1 : Produits souhaités

LES PRIX INDIQUÉS INCLUS LA LIVRAISON À VAIRES SUR MARNE OU COMPÉTITION NATIONALE

Référence produit	Désignation	Prix unitaire (TTC)	Qté	Prix total (TTC)

ETAPE 2: Frais de livraison

Sous-Total (1) €

Seules les pagaies BRACA peuvent être livrées

	Frais de livraison (TTC)	Frais de livraison à appliquer
1 Pagaie	8€	
3 Pagaies	15€	
10 Pagaies	40€	

Sous-Total (2) €

ETAPE 3: Total de la commande

Sous-Total (1)

Sous-Total (2)

TOTAL A PAYER (1) + (2) : €

Conditions de paiement : La commande sera prélevée en 2 fois dans le cadre des prélèvements mensuels réalisés pour l'ensemble des produits fédéraux (licences, etc.) Prélèvement 50% de la commande le 1er du mois suivant la commande. Le restant sera prélevé à réception du bon de livraison. Les structures en prépaiement doivent préalablement adresser une demande à centraledachat@ffck.org.

Condition de retrait et/ou de livraison : La commande pourra être retirée à la base de loisirs de Vaires-sur-Marne (département 77 ou sur une compétition nationale. Seules les pagaies de la marque BRACA pourront être livrées. Les frais de livraison sont valables uniquement pour la France métropolitaine. Pour toute commande pour la Corse ou les DOM-TOM, un devis sera établi au cas par cas selon les Produits commandés. En outre le club a la possibilité de contacter l'entreprise SURANYI pour déterminer un autre mode de retrait ou de livraison.

Délais de retrait et livraison : Les délais de fabrication et de livraison sont fixés à **4 mois** et sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment.

Protection des données :

- J'accepte que mes coordonnées soient communiquées à des tiers.
 J'accepte de recevoir des propositions commerciales de la part de SURANYI.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En signant ce bon de commande, je déclare et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-après et je les accepte en leur intégralité.

Date de la commande :

Nom du représentant légal de la structure :

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

Les présentes conditions générales de vente constituent l'accord, sans restriction ni réserves, régissant pendant sa durée, les relations entre la Fédération Française de Canoé Kayak, association loi 1901, située 87, quai de la Marne, 94340 Joinville le Pont (la « FFCK ») et les Affiliés (tel que ce terme est défini ci-après) de la FFCK dans le cadre de la vente de produits.

La FFCK et l'Affilié (tel que ce terme est défini ci-après) déclarent et reconnaissent que la négociation commerciale ayant précédé la Commande (tel que ce terme est défini ci-après) ont été conduites de bonne foi et ont bénéficié, pendant la phase précontractuelle de négociations, de toutes les informations nécessaires et utiles pour leur permettre de s'engager en toute connaissance de cause et s'être mutuellement communiqué toute information susceptible de déterminer leur consentement et qu'elles pouvaient légitimement ignorer.

ARTICLE 1. Définitions

Affilié : désigne l'ensemble des structures membres de la FFCK (clubs affiliés, membres agréés ou conventionnés) ainsi que ses comités départementaux ou régionaux.

Catalogues : désignent les catalogues répertoriant les produits vendus par les Fournisseurs par l'intermédiaire de la FFCK. Etant précisé qu'un catalogue est édité par Fournisseur.

Conditions Générales de Vente : désignent les présentes conditions générales de vente.

Commande : désigne la commande effectuée par l'Affilié, via le bon de commande prévu à cet effet, auprès de la FFCK à laquelle s'applique nécessairement les présentes Conditions Générales de Vente.

FFCK : désigne la FFCK comme définie dans le Préambule.

Fournisseurs : désignent les fabricants et/ou revendeurs auxquels fera appel la FFCK dans le cadre des Commandes effectuées par les Affiliés.

Produits : désignent les produits achetés auprès des Fournisseurs, répertoriés dans le Catalogue et proposés à la vente aux Affiliés par l'intermédiaire de la FFCK.

ARTICLE 2. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes Commandes effectuées par les Affiliés auprès de la FFCK. Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées et acceptées par les Affiliés avant de passer toute Commande auprès de la FFCK.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente serait déclarée nulle ou non écrite par un tribunal compétent, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des Parties.

Le fait que la FFCK ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 3. Nature des prestations

La FFCK achète des Produits auprès des Fournisseurs, qu'elle répertorie dans un Catalogue, afin de les proposer à la vente aux Affiliés à un prix attractif.

La FFCK édite des Catalogues répertoriant les Produits, leurs caractéristiques, leurs modalités de livraison et leurs prix, qu'elle met à disposition des Affiliés.

ARTICLE 4. Commande

La FFCK intervient sur demande expresse de l'Affilié. Un bon de commande, auquel sont annexées les présentes Conditions Générales de Vente, doit être complété et adressé à la FFCK.

Le bon de commande précise :

- La description et la référence du Produit telle que celle-ci figure dans le Catalogue,
- Les modalités et les conditions de livraison du Produit,
- Le prix du Produit et des frais de livraison,
- Les modalités de paiement,
- L'adhésion pleine et entière de l'Affilié au Conditions Générales de Vente.

Le bon de commande signé par l'Affilié doit être adressé à la FFCK. La vente ne sera considérée comme définitive qu'après envoi par la FFCK d'une confirmation de la Commande. Le 1^{er} du mois suivant la validation de la commande par la FFCK, le solde de la commande sera prélevé par la FFCK sur le compte de l'affilié.

ARTICLE 5. Prix et modalités de paiement

Le prix des Produits est celui détaillé dans le Catalogue. Il est exprimé en euros et est soumis à la TVA.

Le prix proposé comprend les éventuels rabais et ristournes que la FFCK serait amenée à octroyer.

Le prix est ferme et non révisable pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le Catalogue.

Le prix ne comprend pas les frais d'expédition, de transport et de livraison qui sont facturés en supplément dans les conditions prévus au Catalogue. En fonction des Fournisseurs et des Produits ces frais peuvent varier. Le paiement demandé à l'Affilié correspond au montant total de la vente comprenant ces frais.

Le prix est payable par prélèvement bancaire.

ARTICLE 6. Retard de paiement

Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues,
- Le calcul et le paiement d'une pénalité de retard sous forme d'intérêts à un taux équivalent à trois (3) fois le taux d'intérêt légal (en vigueur au jour de la signature du bon de commande par l'Affilié). Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due et court à compter du jour suivant la date de règlement portée sur le bon de commande jusqu'à son paiement total, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soient nécessaires. Le taux applicable est calculé prorata temporis.
- Le droit pour la FFCK de suspendre l'exécution de la Commande en cours et de sursoir à toute nouvelle demande de Commande.

ARTICLE 7. Durée et résiliation

Les Affiliés auront la possibilité de commander les Produits, listés dans le Catalogue fourni au préalable.

L'Affilié peut annuler la Commande dans un délai de 7 jours au plus à compter de la réception du bon de commande par la FFCK.

ARTICLE 8. Force majeure

Aucune partie ne pourra être considérée défaillante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée, si et seulement si cette obligation est affectée, temporairement ou définitivement, une cause de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil et tel que définie par la jurisprudence. Dans les cinq (5) jours ouvrés de la survenance de cette cause, la partie défaillante s'engage à la notifier à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception.

La partie défaillante fera tous ses efforts afin d'éliminer les causes du retard et reprendra l'exécution de ses obligations dès que le cas invoqué aura disparu. Toutefois si la cause de force majeure perdure au-delà d'un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date de réception de la notification du cas de force majeure, chaque partie aura le droit de résilier l'accord, sans octroi de dommages et intérêts. Ladite résiliation prendra effet à la date de réception par l'autre partie de la lettre de résiliation adressée en recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 9. Obligations de la FFCK

La FFCK exécutera sa mission avec prudence, diligence, loyauté et dans le respect des règles professionnelles en usage, de la réglementation en vigueur et le cas échéant, conformément au bon de commande.

La FFCK informera l'Affilié sur le déroulement de la Commande et rendra compte à l'Affilié, sur simple demande de ce dernier.

Il est expressément convenu entre les parties que la FFCK n'a qu'une obligation de moyen dans l'exécution de sa mission.

La FFCK déclare qu'elle a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable et qu'ils sont à jour du paiement des primes.

La FFCK conservera les documents originaux qui lui auront été remis et les restituera à l'Affilié sur sa demande. Tous les documents, données ou informations, que l'Affilié aura fournies resteront sa propriété. La FFCK conservera une copie des seuls documents nécessaires à la constitution de ses dossiers de travail. Les documents de travaux préparés dans le cadre des Commandes sont la propriété de la FFCK et sont couverts par le secret professionnel.

ARTICLE 10. Obligation de l'Affilié

L'Affilié s'engage à prendre les décisions dans les délais et obtenir les approbations hiérarchiques nécessaires, à faire en sorte que les interlocuteurs soient disponibles et à avertir directement la FFCK de toute difficulté éventuelle relative à la Commande.

L'Affilié s'engage à payer le prix et à respecter les modalités et dates de règlement prévues au Catalogue et au bon de commande.

ARTICLE 11. Livraison

La FFCK n'est pas en charge de la livraison des Produits.

Les délais de livraison sont mentionnés dans le Catalogue à titre indicatif. Les livraisons peuvent être assurées par le Fournisseur ou par un transporteur indépendant à l'adresse mentionnée dans le bon de commande par l'Affilié.

L'Affilié reconnaît que c'est au Fournisseur ou au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison et ne dispose d'aucun recours en garantie contre la FFCK en cas de défaut de livraison des Produits commandés.

L'Affilié aura le droit de refuser les Produits non conformes à la commande et notifiera ce refus par lettre recommandée avec avis de réception au Fournisseur et à la FFCK. Le Fournisseur devra reprendre à ses frais les Produits refusés dans un délai maximum de 7 jours à compter de la notification du refus.

ARTICLE 12. Transfert de propriété

Le transfert de propriété des Produits du Fournisseur à l'Affilié ne sera réalisé qu'après le complet paiement du prix par la FFCK, et ce quelle que soit la date de livraison des Produits. Les Produits voyagent donc aux risques et périls du Fournisseur.

ARTICLE 13. Réclamations

Toutes les réclamations qu'elles soient amiables ou judiciaires, relatives aux Produits devront être formulées lors de la livraison ou conformément à l'article 15 dans le cadre des garanties légales et commerciales, et ce directement auprès du Fournisseur.

ARTICLE 14. Responsabilité de la FFCK

La responsabilité de la FFCK ne pourra être engagée en ce qui concerne la livraison et la qualité des Produits.

La responsabilité de la FFCK ne pourra pas être engagée pour les faits et/ou données qui n'entrent pas dans le périmètre de la Commande et/ou qui n'en sont pas le prolongement.

La FFCK ne répond ni des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentés par des tiers à l'encontre de l'Affilié.

La responsabilité de la FFCK, si elle est prouvée, sera limitée au montant des Produits afin de couvrir les réclamations de toute nature et ce quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties aux litiges.

Cette stipulation ne s'appliquera pas à une responsabilité pour décès ou blessure corporelle, ni à toute autre responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter.

ARTICLE 15. Responsabilité du Fournisseur

Le Fournisseur sera considéré comme entièrement responsable, à l'égard des Affiliés, de tout problème de livraison et de toutes les conséquences dommageables d'un éventuel défaut de conformité et de qualité des Produits, tant en termes qualitatifs que quantitatifs, et s'engage en conséquence à les indemniser totalement des préjudices qui pourraient en résulter.

Les Produits bénéficient de plein droit, conformément aux dispositions légales :

- De la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la Commande ;
- De la garantie légale contre les vices cachés affectant les Produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Dans le cadre de la garantie légale de conformité, l'Affilié :

- Bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir à l'encontre du Fournisseur ;
- Peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit commandé, sous réserve des conditions de coûts prévues par l'article L.217-9 du code de la consommation ;
- Est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du Produit.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir le Produit. L'Affilié peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés du Produits conformément à l'article 1641 du code civil, dans ce cas il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

ARTICLE 16. Protection des données

En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations demandées à l'Affilié sont nécessaires à l'exécution des Commandes, et sont destinées à la FFCK et au Fournisseur.

L'Affilié dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. L'Affilié pourra s'opposer à ce que ces données soient communiquées à des tiers et refuser de recevoir des propositions commerciales en l'indiquant à la FFCK.

ARTICLE 17. Confidentialité

La FFCK s'engage à ne divulguer aucune information sur les Commandes réalisées pour les Affiliés, à l'exception du Fournisseur.

ARTICLE 18. Exception d'inexécution

Chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est à dire, susceptible de remettre en cause la poursuite de l'Accord ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 19. Résolution

En cas de non-respect par l'une des Parties de ses obligations prévues au titre du présent Accord, celui-ci pourra être résolu au gré de la Partie lésée. Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une Partie à ses obligations aura lieu de plein droit un mois après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure devra être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception mentionnant l'intention d'appliquer le présent article.

ARTICLE 20. Indépendance

L'exécution des Commandes n'entraîne en aucun cas la création entre la FFCK et l'Affilié d'une relation de mandat ou de société de fait. Aucune des parties n'est habilitée à engager ou lier l'autre.

ARTICLE 21. Imprévision

Les présentes Conditions Générales de Vente excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du code civil pour les Commandes de Produits. La FFCK et l'Affilié renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la Commande.

ARTICLE 22. Litiges

Tous litiges auxquelles les présentes Conditions Générales de Vente pourrait donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux Tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 23. Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français et sont rédigées en français.

ARTICLE 24. Acceptation de l'Affilié

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par l'Affilié, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

CONTACT

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK CENTRALE D'ACHAT

87 Quai de la Marne

94340 JOINVILLE-LE-PONT

Tel : 01.45.11.16.99

@email : centraledachat@ffck.org

Suivez la centrale d'achat sur f



FOURNISSEUR OFFICIEL CENTRALE D'ACHAT FFCK

